

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2012 À 10H30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**

<b>Étaient présents :</b>	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Laurent Barbé Jake Chadwick Jean Dubois Marc Fredette Stephen Lloyd Caroline Dion
	La secrétaire-trésorière et directrice générale	
<b>Était absent :</b>	Le conseiller	Bruce MacNab

---

**1. Résolution 2012-102 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Stephen Lloyd , et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**2. Résolution 2012-103 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2012**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Stephen Lloyd , et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 novembre 2012 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**3. Affaires courantes**

**3.1 Annonces**

Le maire Luc Trépanier annonce le décès de Marcel Laviolette, résident de Barkmere, et père de Adèle Laviolette et offre les sincères condoléances aux membres de la famille.

Une rencontre avec la direction des infrastructures du MAMROT a eu lieu afin de connaître les possibilités pour l'obtention de la subvention pour le barrage. Une demande de dérogation serait possible, par contre celle-ci doit se rendre jusqu'au gouvernement fédéral. Il s'agit donc d'un processus long et difficile. Une autre option est de faire considérer par le MTQ les risques pour le réseau routier, dont les routes 327 et 364, si le barrage devait à céder. Si de tels risques existent, ça pourrait rendre le projet admissible.

Le conseiller Stephen Lloyd rappelle les travaux d'embellissement du Centre communautaire et remercie M. Bellerose pour l'ajout de photographies.

**3.2 Correspondances**

Rien à signaler.

**3.3 APLÉ**

M. Bruce Perron remercie les élus pour leur travail.

### **3.4 Suivi de la dernière séance**

Le maire Luc Trépanier informe que :

- M. Spector a soumis une demande de permis pour la modification de son abri à bateau, et que la demande serait sur le point d'être acceptée.
- Quant au parc, le sentier a été aménagé. Les travaux seront finalisés au printemps.

La directrice générale Caroline Dion rajoute que dans le cadre des forêts de proximité, une rencontre préliminaire a eu lieu avec la MRC et les autres municipalités concernées pour la préparation de l'appel d'offres pour la sélection des professionnels dans le cadre de l'étude de potentiel.

### **3.5 Période de questions**

André Bellerose	Est-ce qu'il va y avoir une échelle pour accéder aux quais du parc?
Andreas Eickelschulte	Qu'est-ce que l'étude de potentiel pour les forêts de proximité?

## **4. Finances et Administration**

### **4.1 Rapport de la directrice générale**

La directrice générale, Caroline Dion, présente son rapport pour les mois de novembre 2012:

- Permis ( 5), certificats d'autorisation ( 6 ), pompage septique (8): voir liste ci-jointe.
- Mutations (4) :
  - Leg de Donald Olmstead à Amber Stephanie Olmstead, lot 6-3, Rang 6, Canton de Montcalm (LDE 2857), lot 6P, rang 6, canton de Montcalm, lot 2P rang 6, Canton d'Arundel (2196-63-9852), et lot 2-58P, rang 6 canton d'Arundel (2196-63-9034);
  - Transfert, Gordon Miller à Delia Miller, lot 3-34 et lot 3-35, Rang 6, canton d'Arundel
  - Transfert, Delia Miller à Gordon Miller, lot 3P et lot 2-44, rang 6, canton d'Arundel
  - Succession Elsie K. Craig au Trust de Donald Miller, lots 2-98 et 3-16A, Rang 6, canton d'Arundel

Elle informe également que :

-Horaire du temps des fêtes : l'hôtel de ville sera fermé du 22 décembre au 2 janvier inclusivement.

-Réception des bacs de collecte porte-à-porte dans la semaine du 6 janvier. Les résidents concernés seront informés de la date exacte.

### **4.2 Résolution 2012-104 - Comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
EFT-57	Hydro-Québec	\$34.49	2012/11/13	Électricité - Débarcadère
EFT-53	Receiver General of Canada (DAS)	\$1,024.54	2012/11/13	Déduction à la source - Octobre 2012
3311		\$1,902.64	2012/11/16	Paie pour période finissant 2012-11-17
3312		\$1,282.11	2012/11/16	Paie pour période finissant 2012-11-17
EFT-56	Hydro-Québec	\$334.54	2012/11/19	Électricité - Luminaires de rues
EFT-60	Bell Mobilité	\$89.69	2012/11/23	Téléphones mobiles - employés
EFT-59	Bell Mobilité Pagette	\$35.62	2012/11/26	Pagette - premier répondant
3313		\$1,902.64	2012/11/30	Paie pour période finissant 2012-12-01
3314		\$1,282.11	2012/11/30	Paie pour période finissant 2012-12-01
EFT-63	Mastercard	\$486.51	2012/12/06	Dépenses - Hôtel de Ville
		\$8,374.89		Total - Règlement 213
3315	Eastman Systems	\$991.31	2012/12/08	Impression et envoi - Bulletin municipal
3316	Éco-Pro Environnement Inc.	\$1,782.11	2012/12/08	Inspection de systèmes septiques
3317	Freshwater Research	\$6,000.00	2012/12/08	Honoraires professionnels - profil du Lac
3318	Gagnon & Brunet, s.e.nc. en fidéicom	\$5,662.34	2012/12/08	Frais légaux - Blackwell-Sakkal
3319	Lechasseur Avocats Liée	\$30,167.07	2012/12/08	Honoraires professionnels - légal
3320	Genivar	\$4,139.10	2012/12/08	Honoraires professionnels - barrage
3321	Les Éditions Wilson & Lafleur Inc.	\$66.15	2012/12/08	Abonnement - Lol des cités et villes
3322	Louise Branchaud	\$144.00	2012/12/08	Traduction - Bulletin municipal
3323	Ministre des Finances du Québec (CEA)	\$151.34	2012/12/08	Analyses d'eau
3324	Ministre des Finances du Québec (CEH)	\$559.91	2012/12/08	Droits des eaux - quais publics
3325	Gagnon & Brunet, s.e.nc. en fidéicom	\$985.00	2012/12/08	Frais légaux - Blackwell-Sakkal
3326	Société Coopérative agricole des Ferm	\$565.39	2012/12/08	Huile à chauffage - Hôtel de Ville
3327	Trépanier, Luc	\$54.26	2012/12/08	Dépenses - Maire
3328	Resto chez Jean Bette	\$431.16	2012/12/08	Goûter de Noël
3329	Roy, Dave Williams	\$117.79	2012/12/08	Dépenses - Inspecteur en bâtiment
	TOTAL	\$60,191.82		

## ADOPTÉE

### 4.3 Résolution 2012-105 - Calendrier des séances 2013

**Considérant que** l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) exige que les villes adoptent le calendrier des séances régulières de son conseil municipal pour l'année avant le début de l'année;

**Considérant que** la Ville de Barkmere a décrété par le règlement numéro 42 que les séances régulières du Conseil municipal doivent se tenir le deuxième samedi de chaque mois;

**Considérant** l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et les élections générales prévues le 3 novembre 2013.

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere adopte le calendrier suivant pour les séances régulières du Conseil municipale pour l'année 2013 :

-Le 12 janvier 2013;

-Le 9 février 2013;

-Le 9 mars 2013;

- Le 13 avril 2013;
- Le 11 mai 2013;
- Le 8 juin 2013;
- Le 13 juillet 2013;
- Le 10 août 2013;
- Le 14 septembre 2013;
- Le 9 novembre 2013;
- Le 14 décembre 2013.

### **ADOPTÉE**

#### **4.4 Résolution 2012-106 – Maire suppléant**

**Considérant que** la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire;

**Considérant que** l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée;

**Considérant que** le mandat du conseiller Bruce MacNab à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere est venu à échéance le 8 décembre 2012;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseiller Stephen Lloyd soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 9 décembre 2012 au 8 juin 2013 inclusivement.

### **ADOPTÉE**

## **5. Urbanisme**

### **5.1 Résolution 2012- 107 – Contrat de service professionnels - Urbanistes**

**Considérant** la nécessité de procéder à des modifications règlementaires relatives à :

- les tours de télécommunications;
- les zones à risque de mouvement de terrain
- les abris à bateaux

-les matériaux de flottaison des quais et abris à bateaux

**Considérant** les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19) et le Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere mandate la firme Urba+ afin de préparer les projets de règlements appropriés pour les sujets ci-dessus mentionnés;

**Que** les honoraires n'excèdent pas la somme de 5 000\$, taxes non incluses.

### **ADOPTÉE**

## **6. Services publics**

### **6.1 Matières résiduelles**

#### **6.1.1 Résolution 2012- 108 - Amendement à l'Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service**

**Considérant** l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere;

**Considérant que** le mode de répartition des contributions financières était déterminé pour les années 2011 et 2012 sur la base d'un montant budgété de 130 000\$ et qu'aucune spécification n'a été établie concernant les années subséquentes;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents d'amender l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere, comme suit :

L'article 4 « CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES MUNICIPALITÉS » est amendé par l'ajout à la suite du deuxième paragraphe, du paragraphe suivant :

« Pour les années subséquentes, 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente. »

## **ADOPTÉE**

### **6.1.2 Résolution 2012- 109 – Entérinement de l'achat d'un camion de service pour la brigade incendie**

**Considérant** l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere;

**Considérant** la nécessité pour la municipalité d'Huberdeau de procéder au remplacement du camion de service de sa brigade incendie ;

**Considérant que** la municipalité d'Huberdeau a procédé à l'achat d'un nouveau camion Silverado 2500HD 2003, numéro de série 1gchk29u53e310988, pour la somme de 14 371.88\$ ;

**Considérant que** les fonds nécessaires à cette dépense ont été pris à même ses surplus accumulés ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere entérine l'achat du camion de service de la brigade incendie de la municipalité d'Huberdeau.

## **ADOPTÉE**

### **6.1.3 Résolution 2012- 110 – Amendement à l'Entente pour les premiers répondants**

**Considérant** l'entente intermunicipale relative au service de premiers répondants conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere;

**Considérant que** le mode de répartition des contributions financières était déterminé pour les années 2011 et 2012 sur la base d'un montant budgété de 50 000\$ et qu'aucune spécification n'a été établie concernant les années subséquentes;

**Considérant que** le projet d'acquisition d'un camion pour le service de premiers répondants nécessite un amendement à ladite entente eu égard au partage des sommes investies par le biais d'achats en commun;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'amender l'entente relative au service de premiers répondants, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere, comme suit :

L'article 4 « CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES MUNICIPALITÉS » est amendé par l'ajout à la suite du deuxième paragraphe, du paragraphe suivant :

« Pour les années subséquentes, 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente. »

L'article 8 PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF est abrogé en entier, ainsi que le titre et est remplacé par le suivant :

#### « ÉQUIPEMENTS

Article 8 L'achat en commun de bâtisses, terrains, véhicules, équipements, nécessitant un amortissement, devra être approuvé par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente. »

L'ajout d'un nouvel article 9 « PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF », se lisant comme suit :

#### « Article 9

9.1 Advenant la fin de la présente entente, chacune des municipalités conservera l'entière propriété de ses terrains, bâtisses, véhicules, équipements et accessoires, acquis avant la conclusion de la présente entente.

9.2 Une municipalité désirant se dissocier de l'entente pourra récupérer les sommes investies par le biais d'achats en commun (bâtisses, terrains, véhicules, équipements) nécessitant un amortissement, effectués après le 1er janvier 2011 et ayant été préalablement approuvés par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente. Le montant représentant l'amortissement desdits achats au moment de la dissociation sera déduit de ces sommes.

9.3 Advenant le cas où il y aurait dissociation complète de la présente entente le partage des sommes investies par le biais d'achats en commun depuis le 1er janvier 2011 et approuvés par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente se fera de la même façon que le partage des coûts de ces mêmes actifs. Le montant représentant l'amortissement desdits achats sera déduit de ces sommes, ledit montant étant calculé pour la période comprise entre le 1er janvier 2011 et la dissociation. »

## **ADOPTÉE**

### **7. Affaires juridiques**

Suivant la décision nouvellement rendue par la Cour d'appel, le maire Luc Trépanier rappelle les faits de la cause qui oppose la Ville de Barkmere à MM. Blackwell et Sakka. La décision de la Cour d'appel renverse la décision de la Cour supérieure et ordonne à la Ville d'émettre un permis pour l'aménagement d'une entrée de cour de ~4 km de long. La réglementation de l'époque était simple, n'existait que des normes pour la largeur. M. Blackwell a soumis sa demande.

Quant au cas opposant la Ville à M. Grou et Mme Michaelsen, des travaux de stabilisation ont été faits et la cause sera continuée en février.

### **8. M.R.C. et affaires gouvernementales**

#### **8.1 Rapport du maire**

Le maire Luc Trépanier relate qu'au dernier conseil des maires de la MRC :

-le préfet M. Ronald Provost et le préfet-adjoint M. Steven Larose ont été renommés dans leurs fonctions respectives jusqu'à la fin octobre 2013;

-Budget : les dépenses ont été réduites de 0,5%, les revenus ont augmenté de 1.5%, et la quote-part pour Barkmere augmentera de 2.7%.

-RIDR : Avec l'ajout de trois nouvelles municipalités, la quote-part de Barkmere sera réduite de 18%

-Ferme du Versant : Suite à un recours en justice pour faire cesser une occupation illégale par une érablière des terres de la Couronne dont la MRC en assure la gestion, celle-ci a obtenu gain de cause;

-Dans ses coupures de dépenses, la MRC facturera dorénavant à la pièce notamment pour les courriels, soit 8\$/adresse/mois;

-Des terres publiques intramunicipales seront mises en vente, dont deux à Barkmere. Il s'agit d'un processus de vente aux enchères. Les terrains seront d'abord offerts aux voisins, au prix du marché.

-St-Faustin-Lac-Carré demande la fermeture d'un chemin forestier. Nous allons suivre ce dossier de près.

-Arundel : présente une pétition pour demander la modification du règlement pour la protection du parc linéaire dans le but de demander au MTQ de reconnaître les droits de passage des résidents sur le Corridor aérobique. Le nouveau règlement avait comme effet d'interdire les passages établis avec le temps mais sans autorisation formelle.

## **9. Levée de la séance**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 12 janvier 2013, à 10h00, dans le Centre communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

### **9.1 Résolution 2012- 111- Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

### **ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

---

Luc Trépanier, Maire

---

Caroline Dion, Secrétaire-trésorière



# Permis et Certificats 2012 - Ville de Barkmere

## PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permit			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Year	Category	Number			
06-nov-12	2012	C	12	Rénovation	5629	Faire la fondation du bâtiment principal en pieux
01-nov-12	2012	C	23	Construction	5998	Construction d'une remise neuve sur le lot 15-4
01-nov-12	2012	C	36	Construction	5998	Construction d'une remise neuve sur le lot 15-4
01-nov-12	2012	C	37	Installation septique	5998	Nouvelle installation septique
15-nov-12	2012	C	38	Rénovation	7360	Réfection de toiture (bardeau d'asphalte)

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permit			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
06-nov-12	2012	CA	21	Ouvrage rive / littoral	5629	Rénovation de l'abri à bateau, installation de pieux sous l'abri
22-nov-12	2012	CA	44	Abattage d'arbres	3323	Abattage d'arbres dans la bande riveraine
22-nov-12	2012	CA	45	Abattage d'arbres	5923	Abattage de quater (4) arbres (tel que le 2011-CA-35)
02-nov-12	2012	CA	49	Abattage d'arbres	3847	Abattage d'un (1) arbre malade et dangereux
16-nov-12	2012	CA	52	Ouvrage rive / littoral	6100	Remplacement de quai existant
19-nov-12	2012	CA	54	Remblais / Déblais	6285	Aménagement d'une tranché

## SEPTIC PUMPING

Receiving date	LDE	Pumped date	Pumped by
07-nov-12	0115	2012-10-16	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
22-nov-12	3450-2	2012-11-09	G. Miller
22-nov-12	3890	2012-11-09	G. Miller
22-nov-12	5755	2012-11-09	G. Miller
22-nov-12	6727	2012-11-09	G. Miller
22-nov-12	7365	2012-11-09	G. Miller
22-nov-12	8482	2012-11-09	G. Miller
23-nov-12	2346	2012-11-12	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant